



VISA ETUDES UNIVERSITAIRES

Avertissement : Le Consulat Général se réserve le droit de demander des documents ou des garanties supplémentaires s'il le juge nécessaire pour l'évaluation du dossier.

Les documents indiqués ci-dessous doivent être présentés comme suit:

- Dans l'ordre indiqué dans la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés.
- Tous les documents en arabe doivent être traduits en italien par un traducteur assermenté.
- L'ensemble du dossier de demande doit être photocopié.

1	☐	Formulaire de demande de visa, original : Dûment rempli et signé par les demandeurs dans les espaces prévus à cet effet (dans l'encadré pour la signature indiqué à la 3ème page). Frais consulaires appliqués : 50 €.
2	☐	Une photo d'identité : Conforme aux normes de l'OACI, doit être collée sur le formulaire de demande.
3	☐	Passeport, original : Un passeport ordinaire valide pendant au moins trois mois au-delà de la durée du visa demandé.
4	☐	Passeport, photocopie : 1 Photocopie des pages du passeport contenant les données biographiques et l'identité, y compris une photocopie des pages contenant les prolongations de validité, les éventuelles annotations et les pages contenant les visas Schengen obtenus précédemment, ainsi que tous les tampons d'entrée et de sortie de l'Espace Schengen.
5	☐	Récapitulatif de préinscription : Récapitulatif de la demande de préinscription à un cours universitaire sur le portail UNIVERSITALY validée sans réserve (ou avec une réserve limitée aux cas de tests de langue et d'admission restant à effectuer).
6	☐	Preuve de moyens financiers : Équivalant à au moins 10 179,85 € par an pour la durée de l'année universitaire. - La disponibilité doit provenir de sources légales et traçables, et la présentation d'espèces n'est pas autorisée. - Elle doit être prouvée par un blocage bancaire irrévocable. - À ce montant doit s'ajouter la disponibilité de la somme nécessaire au rapatriement (peut également être prouvée par la présentation d'un billet de retour). - Les moyens économiques peuvent être : des moyens personnels ou familiaux (jusqu'au 4ème degré) ; des garanties économiques fournies par des institutions et des établissements de crédit italiens, par des gouvernements locaux ou par des institutions et organismes étrangers jugés fiables par la représentation diplomatique italienne, ou par des citoyens italiens ou étrangers résidant légalement sur le territoire de l'État. - La valeur nominale du solde du compte courant au moment de la demande de visa, qui pourrait dériver d'un dépôt "ponctuel" ou "ad hoc", n'est pas exhaustive, mais devra être accompagnée d'une évaluation plus large de la situation socio-économique du demandeur et de sa cellule familiale.
7	☐	Déclarations de soutien financier : - Déclaration écrite des parents ou d'un membre de la famille jusqu'au 4ème degré, traduite et apostillée, avec l'engagement de soutenir financièrement l'étudiant pendant toute la durée de la période d'études en Italie. - Livret de famille des personnes cohabitant dans la cellule familiale ou attestation de parenté si le membre de la famille ne cohabite pas. - Revenu familial démontrable par fiche de paie ou pension, relevés bancaires des 6 derniers mois des bénéficiaires. - En cas de garant qui n'est pas un parent, une déclaration écrite doit être présentée, traduite et apostillée, avec l'engagement de soutenir financièrement l'étudiant pendant toute la durée de la période d'études en Italie. De plus, le garant devra présenter des documents adéquats pour justifier la provision de 10 179,85 € en faveur de l'étudiant : livret de famille, fiches de paie et relevés bancaires des 6 derniers mois, déclaration de revenus, logement, etc.. - En cas de garant citoyen étranger résidant légalement en Italie ou citoyen italien, les documents suivants doivent être fournis (en plus de la déclaration écrite, avec l'engagement de soutenir financièrement l'étudiant pendant toute la durée des études en Italie) : certificat de résidence, copie du passeport italien ou de la carte d'identité, copie du permis de séjour, livret de famille, fiches de paie et relevés bancaires des 6 derniers mois, déclaration de revenus, logement.



8	☐	Hébergement : Disponibilité d'un logement adéquat en Italie : réservation d'hôtel valide pour une première période d'au moins 30 jours, ou contrat de location déjà stipulé, déclaration d'hébergement, ou attribution d'un logement confirmé dans une résidence universitaire.
9	☐	Assurance : Assurance auprès d'organismes ou de sociétés nationales ou police d'assurance étrangère avec déclaration de couverture des frais médicaux urgents sans limites ni exceptions.
10	☐	Voyage : Réservation de voyage.
11	☐	Diplôme d'études : En fonction du cursus choisi, l'étudiant présentera: pour les cours de Licence/Diplôme académique de premier niveau et pour les cycles uniques : - Diplôme final original des études secondaires, obtenu avec au moins 12 ans de scolarité; le titre final doit être accompagné alternativement par: - une attestation de comparabilité et d'une attestation de vérification de l'authenticité délivrées par le centre italien ENIC-NARIC (CIMEA); - une déclaration de valeur du titre d'études étranger, si l'attestation CIMEA ne précise pas que l'authenticité du diplôme présenté a été vérifiée; - certificat attestant la réussite aux tests d'aptitude académique, éventuellement prévus pour l'accès à l'Université des pays d'origine respectifs; - traductions en italien certifiées conformes des documents susmentionnés; - toute autre documentation relatif à la vérification de l'authenticité du diplôme étranger; pour les cours de Master/Diplôme académique de deuxième niveau et, plus généralement, pour les cours de deuxième et troisième cycle : - Diplôme original correspondant au 1er ou 2ème cycle du Processus de Bologne (Niveau EQF 6 ou 7), selon le cours auquel on souhaite accéder; - obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur officiel; - le diplôme doit garantir, dans le pays où il a été délivré (sur place), l'accès au niveau académique suivant (2ème ou 3ème cycle de Bologne / Niveau EQF 7 ou 8); - évalué sans constater de différences substantielles par rapport au système italien, conformément à la Convention de Lisbonne et à la méthodologie du centre italien ENIC-NARIC (CIMEA). Le diplôme final doit être accompagné alternativement par: - une attestation de comparabilité et une attestation de vérification de l'authenticité délivrées par le centre italien ENIC-NARIC (CIMEA); - une Déclaration de Valeur du diplôme étranger, si l'attestation CIMEA ne précise pas que l'authenticité du diplôme présenté a été vérifiée; - certificat délivré par l'Institution compétente de l'enseignement supérieur attestant les examens réussis, ainsi que les programmes détaillés pour chaque discipline pour l'obtention des diplômes susmentionnés. - toutes traductions en italien certifiées conformes des documents susmentionnés; - toute autre document relatif à la vérification de l'authenticité du diplôme étranger.
12	☐	Certification linguistique Les institutions vérifient de manière autonome la compétence linguistique en organisant un test avant la demande de visa. L'Université télécharge le résultat de l'évaluation dans la demande de préinscription pour exempter les Sièges diplomatiques de cette vérification. Le niveau minimum requis est B2 pour les cours de Licence, Master et à cycle unique ; B1 pour les Foundation Courses. Si le test n'est pas organisé par l'Université, les seules certifications valides pour obtenir le visa, qui doivent être au moins de niveau B2, sont uniquement celles délivrées exclusivement par les Instituts Culturels Italiens ou par les écoles du circuit CLIQ (Certificazione Lingua Italiana di Qualità): Université pour Étrangers de Pérouse, Université pour Étrangers de Sienne, Université de Rome III et la Société Dante Alighieri.



Je reconnais que ma demande de visa pourrait être rejetée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires.
La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance du visa.
Le passeport ne sera restitué qu'au moment où la décision finale concernant le visa sera prise.
Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre document supplémentaire.

Je déclare en outre avoir lu la notice d'information sur la protection des données personnelles relative à la délivrance des visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Signature de l'Agent
RÉSERVÉ À UN USAGE INTERNE		